

Projet de cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche

Dossier : 6212-06-003

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 17 mars au 1^{er} mai 2009

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de cellule d'enfouissement de sols contaminés à Mascouche par Écolosol inc.* a pris fin le 1^{er} mai dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 5 mars 2009 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 17 mars au 1^{er} mai 2009, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Dans le but de répondre à la demande pour l'enfouissement de sols contaminés à des niveaux supérieurs aux critères de l'annexe C du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, Écolosol inc. projette recevoir de tels sols à son lieu d'enfouissement. La cellule d'enfouissement de sols contaminés actuellement exploitée par Écolosol est située dans la partie sud-est de la ville de Mascouche à proximité des autoroutes 25 et 640 sur un territoire zoné agricole mais réservé à des activités environnementales particulières. On y trouve des activités de traitement de sols contaminés, un dépôt à neige usée et des étangs aérés. Le promoteur souhaite construire une cellule d'enfouissement d'une capacité de 668 000 m³. Excavée à environ 6 mètres dans le sol, il est prévu qu'une fois remplie à pleine capacité, elle aurait une hauteur de 14 mètres hors sol avec une forme de pyramide tronquée à son sommet. La superficie touchée par le projet serait d'environ 20 hectares. Selon l'étude d'impact, le degré de contamination des nouveaux sols à enfouir dans la cellule ne demanderait pas de modifications aux installations présentes, incluant le système de traitement des eaux. La durée d'exploitation de la cellule serait d'environ huit années au rythme de quelque 50 000 m³ de sols contaminés par an après quoi, la cellule serait recouverte d'une membrane et de terre pouvant donner prise à une végétation herbacée. Écolosol prévoit débiter le stockage des sols contaminés visés par le présent projet dès l'obtention des autorisations requises.

(Extrait du communiqué émis le 17 mars 2009)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

Le site

- le niveau de sécurité du site ;
- le niveau de sécurité des autres sites au Québec ;
- l'étanchéité du site ;
- le choix de ce site pour ce genre d'activité ;
- l'utilisation du site à d'autres fins ;
- le respect des normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ;
- les vérifications du MDDEP sur le site ;
- la comparaison des normes d'enfouissement de sols contaminés avec celles d'autres pays ;
- la distance minimum à respecter entre le site et un cours d'eau ou une zone humide ;
- la procédure de fermeture de la cellule.

Les sols

- Les types, les causes et les conséquences des fuites ;
- la demande d'autorisation pour les sols contaminés de niveau supérieur au critère C ;
- l'augmentation du niveau de risque de fuite pour les sols contaminés de niveau supérieur au critère C ;
- les traitements faits aux sols contaminés et leurs effets sur les niveaux de sols ;
- la restauration et la valorisation des sols contaminés ;
- la capacité de rétention du système d'irrigation dans les bassins de neiges usées ;
- la diminution du niveau de risque par l'augmentation du niveau de protection ;
- les sols en attente d'enfouissement sur le site ;
- la vitesse de recouvrement des sols arrivant sur le site ;
- la provenance des sols contaminés ;
- l'évaporation possible des sols contaminés ;
- la détérioration naturelle des sols enfouis non traités ;
- les types de métaux restant après la détérioration naturelle ;

L'eau

- Le traitement des eaux sur le site d'Écolosol ;
- la destination ou l'utilisation de l'eau traitée.

L'air

- La hausse de la contamination de l'air par la présence des sols contaminés ;
- la poussière dans l'air par temps sec ;
- la possibilité de faire des tests de la qualité de l'air près des résidences.

Les autres préoccupations

- Le suivi et la surveillance de la décontamination des camions dont le contenu est refusé au site ;
- les risques des activités d'enfouissement pour la santé des futures générations ;
- les consultations publiques précédentes sur ce projet ;
- les bénéfices du projet pour les citoyens de Mascouche ;
- le niveau d'implication de la municipalité de Mascouche dans le projet ;
- l'information du projet aux citoyens voisins du site ;
- l'incidence de la présence du dépôt de neiges usées sur la sécurité du site d'Écolosol ;
- la localisation des cellules de confinement temporaire appartenant au MDDEP et sa responsabilité dans le traitement de ses cellules ;
- l'influence du citoyen sur la décision finale pour ce projet.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de Mascouche <i>Accès Internet gratuit</i>	3015, des Ancêtres
Bibliothèque municipale de l'Île-des-Moulins <i>Accès Internet gratuit</i>	855, Île-des-Moulins, Terrebonne

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
18 mars 2009		La Revue
28 et 29 mars 2009	Le Devoir	
29 mars 2009	Le Soleil	
8 avril 2009		La Revue

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
17 avril 2009 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de Montréal, Lanaudière, Laurentides, Montérégie et Laval	105	Site du BAPE
7 avril 2009 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de Montréal, Lanaudière, Laurentides, Montérégie et Laval	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	7 avril 2009
Lieu	Salle Théodore Pronovost, Centre Saint-Benoît, Mascouche
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Marielle Jean, conseillère en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Jean-François Bourque, chargé de projet
Promoteur	Marie-Julie Archambault, Écolosol inc. Jean-Louis Chamard, responsable de l'étude d'impact, Chamard et associés inc.
Assistance	66 personnes
Durée	2 heures

Les relations de presse

Trois médias écrits étaient représentés lors de la séance d'information, *La Presse*, *Le Trait d'Union* et *La revue de Terrebonne*. De plus, tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public, plusieurs échanges téléphoniques ont été faits avec la responsable du dossier pour préciser certains éléments du projet ainsi que pour connaître le déroulement de la séance d'information.

La revue de presse

Le projet a été couvert par les médias écrits et électroniques tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Les médias sont les suivants : *La Presse*, *Le Trait d'Union*, *La Revue*, ainsi que les stations de radio CJLM-FM de Joliette et CHOQ-FM, la radio universitaire de l'UQAM.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 7 mai 2009

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Marielle Jean, conseillère en communication